

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 06/11/2025**

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	14	0

Date de la convocation :  
**30/10/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Maleville, conformément à la délibération 2024-07-01 du 26/08/2024, sous la présidence de Madame Fabienne SALESSES, Maire.

**Présents** : Fabienne SALESSES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL – Adjoints, Marguerite DIEUDE, Philippe GAUDON, Stéphanie GILHODES-LHERM Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Anastasia KWIATKOWSKI, Marie-Elisabeth PONS, Vincent POURCEL, Aurore FILHOL,

**Absents excusés** : Samuel TOURNIER

**Secrétaire de Séance** : Marguerite DIEUDE

**4- Adhésion à la centrale d'achat du SIEDA**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu l'article L 2113-2 du Code de la Commande Publique,  
Vu la délibération n°20250524 portant création de la centrale d'achat du SIEDA,  
Vu la convention d'adhésion à la centrale d'achat du SIEDA,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'adhérer à la CENTRALE D'ACHAT du SIEDA Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de l'Aveyron.  
Compte tenu des besoins de la collectivité,  
Compte tenu de l'opportunité de bénéficier de l'expertise technique du SIEDA,  
Compte tenu du fait que l'utilisation de la Centrale d'Achat permet de s'exonérer des formalités de publicité et de mise en concurrence,  
Compte tenu, enfin, de la facilité en termes de procédure et de l'absence d'obligation de procéder à des commandes,

L'adhésion à ce dispositif représente donc un réel intérêt pour la Commune et un nouveau levier d'action dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'achat.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- ADHERE à la Centrale d'Achat du SIEDA.
- APPROUVE la convention d'adhésion à la centrale d'achat du SIEDA
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette adhésion notamment la signature de la convention,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents.

Pour extrait conforme.

*Acte rendu exécutoire après publication et  
dépôt en Sous-Préfecture du .....*

Le Maire,  
**Fabienne SALESSES**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://.telerecours.fr>